

## Séminaire régional sur les Objectifs de développement durable pour les parlements d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale

### Coopération parlementaire en faveur du développement durable : investir dans les opportunités liées aux changements climatiques et à la coopération dans le domaine de l'eau

23–24 février 2017, Budapest (Hongrie)

## DOCUMENT FINAL

Nous, parlementaires de l'Azerbaïdjan, de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de la Fédération de Russie, de la Géorgie, du Kazakhstan, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la République de Moldova, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Serbie, de la Slovaquie, de la Slovénie, du Tadjikistan, du Turkménistan, de la Turquie, de l'Ukraine et de la Hongrie, nous nous sommes réunis à Budapest, en Hongrie, les 23 et 24 février 2017 à l'occasion du troisième Séminaire régional sur les Objectifs de développement durable (ODD). Le séminaire était organisé conjointement par l'Assemblée nationale hongroise et l'Union interparlementaire (UIP).

Les ODD ont été adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015 dans le cadre du programme mondial et universel intitulé *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*. Nous avons fait suite aux conclusions de nos deux premiers séminaires régionaux sur les ODD organisés à Bucarest, en Roumanie, en juin 2015 et en avril 2016. Nous avons mis en lumière d'autres opportunités et difficultés auxquelles les parlements doivent s'attendre dans l'exercice de leur rôle et de leurs responsabilités lors de la mise en œuvre des ODD. Nos débats ont été animés par des experts de l'ONU, d'instituts universitaires et de recherche, de la société civile et de gouvernements, et ont fait appel à des outils élaborés par l'UIP.

Nous avons reçu des informations utiles sur la mise en œuvre des ODD dans nos pays, dans notre région et dans le monde. Nous nous sommes attachés en particulier à faire part de nos expériences et à approfondir nos connaissances sur la manière dont les parlements de la région institutionnalisent les objectifs mondiaux, contribuent à l'élaboration d'un plan d'action national en la matière et à son application, exploitent les synergies et renforcent la cohérence au niveau des politiques.

Le séminaire était axé sur le thème des changements climatiques considéré comme l'un des enjeux majeurs de notre époque, y compris dans nos pays et dans notre région. Parallèlement à d'autres facteurs, les changements climatiques modifieront considérablement la répartition temporelle et géographique des ressources en eau. Il faut s'attendre à ce qu'ils entraînent une réduction de la quantité d'eau disponible dans notre région, parallèlement à l'intensification des phénomènes extrêmes ayant un impact sur l'eau (sécheresses, inondations, etc.). En Europe centrale et orientale ainsi qu'en Asie centrale, les ressources en eau sont en majorité transfrontalières, et de nombreux pays dépendent ainsi des flux générés en dehors de leurs frontières. Les difficultés auxquelles la région est confrontée en matière de changements climatiques ont permis de mettre en lumière le rôle essentiel de l'eau en tant que catalyseur du développement durable et de la coopération dans nos pays.

Aussi, dans le but de renforcer l'action parlementaire en faveur des ODD, nous formulons les conclusions et les recommandations suivantes :

- Nous réaffirmons le rôle essentiel joué par les parlements dans la mise en œuvre efficace des ODD, par la promulgation des lois, l'adoption des budgets et l'exercice de leur droit de regard.
- Nous nous félicitons des progrès réalisés par nos pays dans le cadre de l'adaptation des ODD aux spécificités nationales. Nous nous réjouissons en particulier de l'engagement accru de nos parlements dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux en faveur des ODD. Nous les encourageons à poursuivre leurs efforts visant à harmoniser les stratégies nationales avec les objectifs adoptés au niveau international. Pour continuer

sur cette voie, nous enjoignons les parlements à exiger de leurs gouvernements un rapport régulier sur la mise en œuvre du plan national et à veiller à ce que ce dernier soit adapté aux autres stratégies et processus mis en place aux niveaux national et régional. En outre, il convient de faire un usage optimal des auditions parlementaires, notamment en y faisant participer le public. Chaque parlement doit adopter une motion sur les ODD qui lui servira de feuille de route pour la réalisation de cet important engagement.

- La gouvernance, telle qu'elle est définie dans l'Objectif 16, est un moteur de changement essentiel. L'état de droit, la justice, des institutions efficaces, responsables et inclusives ainsi que d'autres éléments mis en avant dans l'Objectif 16 créent ensemble l'environnement nécessaire pour les peuples s'engager activement en faveur des ODD. La réalisation de cet objectif requiert la présence de parlements efficaces. Les parlementaires doivent faire abstraction des clivages entre partis pour concentrer leurs efforts sur l'essor et le renforcement de leur institution.
- Nous réaffirmons notre soutien à la gouvernance démocratique et notre détermination à assurer que la voix de chacun soit entendue, sans discrimination ni exclusion, lors de la prise de décisions relatives aux ODD. Nous recommandons aux parlements de trouver un moyen de mieux représenter l'ensemble des citoyens, sans distinction aucune, et de faire connaître les ODD auprès de toutes les catégories de la population. Une attention particulière doit être accordée à la reconnaissance et au renforcement de la contribution des jeunes dans le cadre des transitions en matière de gouvernance, des processus décisionnels et du transfert des connaissances.
- Il est également important que les parlements s'efforcent de prendre des mesures visant à atteindre l'équité et l'égalité des sexes, lorsqu'ils élaborent des politiques et des programmes relatifs aux ODD. Les besoins et les capacités des personnes pauvres, des petits propriétaires et d'autres groupes vulnérables de la société doivent être mis en évidence dans ce contexte.
- Nous soulignons l'importance des données dans la prise de décisions politiques avisées et fructueuses. Les systèmes de gestion des données doivent être réexaminés et améliorés de manière à ce que les données puissent être intégrées de manière adéquate et efficace dans les décisions juridiques et politiques relatives à la mise en œuvre des ODD.
- Tant dans les pays développés que dans ceux en développement, les parlements doivent veiller à intégrer les ODD dans leurs travaux et à créer un cadre institutionnel facilitant leur contribution à la mise en œuvre de ces objectifs. Nous demandons aux parlements qui ne l'ont pas encore fait d'adopter une motion ou une résolution sur les ODD qui leur servira de feuille de route pour l'action parlementaire en faveur de ces objectifs.
- Nous invitons les parlements à utiliser l'outil d'auto-évaluation élaboré par l'UIP et le PNUD pour déterminer comment les structures existantes peuvent être exploitées pour faire progresser l'engagement en faveur des ODD et si d'autres structures doivent être mises en place pour surmonter les effets du cloisonnement. Les parlements ayant également un rôle important à jouer dans la coopération internationale en vue de la mise en œuvre des ODD, ils doivent surveiller de près les activités menées dans ce domaine au niveau national. Ils doivent en outre promouvoir et soutenir activement la réalisation d'objectifs et de cibles de développement durable pertinents au niveau international, et ce notamment par l'intermédiaire de l'UIP.
- Nous constatons avec intérêt que notre région est de plus en plus consciente de la réalité des changements climatiques, de leur coût potentiel en termes économiques et humains ainsi que de leur principale conséquence, à savoir le risque de catastrophes naturelles. Nous saluons le fait que la plupart des pays de notre région ont ratifié l'Accord de Paris. Nous exhortons ceux qui ne l'ont pas encore fait à déposer dans les meilleurs délais leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, de manière à ce que les ODD puissent être mis en œuvre dans tous les pays.
- Nous nous réjouissons également du fait que la plupart des pays de notre région ont décidé d'appliquer des mesures nationales contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à renforcer leurs capacités d'adaptation et à participer à la coopération internationale pour le développement en matière de climat. Les parlements doivent faire usage de leur fonction de contrôle pour veiller à ce que les gouvernements appliquent et revoient

régulièrement ces mesures nationales. En outre, les parlements doivent profiter de toutes les structures disponibles pour échanger leurs expériences et faire part des bonnes pratiques en la matière.

- Nous avons appris que les jeunes enfants sont les principales victimes de la pollution atmosphérique dans nos pays et que la pollution nuit toujours plus à la santé de tous, en particulier des personnes pauvres et des plus vulnérables. Aussi, nous invitons les parlements à contribuer à l'élaboration de mesures spéciales à cet égard, lesquelles prêteront une attention particulière à la santé des femmes, des enfants et des adolescents.
- Nous encourageons vivement les parlements à faire usage du Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques. Ce document contient des recommandations utiles sur la manière de concevoir les lois, les directives et les mécanismes de contrôle nécessaires en vue d'une mise en œuvre efficace de l'Accord de Paris. Cet outil aidera ainsi les parlements à renforcer la riposte internationale aux changements climatiques.
- Nous accueillons avec intérêt les recommandations et les messages formulés lors du Sommet de l'eau de Budapest, qui a été organisé par la Hongrie et son Gouvernement en collaboration avec le Conseil mondial de l'eau en 2016. Les parlements doivent approuver des lois globales et de vaste portée afin d'encourager la préservation de l'eau, d'inciter à l'innovation et de veiller à une utilisation durable de cette ressource dans leurs pays respectifs et en lien avec sa nature transfrontalière. A cet égard, les parlements doivent veiller à ce que le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement soit traduit dans leur législation nationale et à ce que des plans d'action basés sur les droits de chacun soient élaborés en vue d'assurer un accès à l'eau égal pour tous, conformément aux ODD en la matière.
- Les parlements doivent aussi prévoir des allocations budgétaires appropriées et veiller à ce qu'une gouvernance de l'eau soit mise en place à plusieurs niveaux et de manière coordonnée et efficace à l'échelon national et régional. Ils doivent créer des cadres législatifs et réglementaires favorisant le dialogue et les partenariats, en vue de renforcer la coopération et de bâtir un monde garantissant la sécurité hydrique de toutes les générations actuelles et futures.
- Nous saluons les efforts déployés par l'UIP pour faire participer les parlements aux examens mondiaux et régionaux des Nations Unies sur le suivi des ODD. Nous encourageons les parlements des pays présentant des examens nationaux volontaires aux Nations Unies à s'impliquer dans la préparation de ces évaluations. Nous invitons également les parlements à participer à chaque session du Forum politique de haut niveau sur le développement durable en intégrant des parlementaires dans leurs délégations nationales, et ce afin de mieux faire connaître les ODD et les processus y relatifs au parlement.

Afin d'inspirer l'action en faveur des ODD, nous porterons le présent document final à l'attention de nos collègues parlementaires par tous les moyens possibles. Nous nous engageons également à le faire connaître aux autres parties prenantes concernées.

Nous demandons à l'UIP de transmettre nos conclusions et recommandations à la communauté parlementaire mondiale. Nous exhortons l'UIP à promouvoir l'engagement parlementaire en faveur des ODD et à continuer de collaborer avec l'ONU et d'autres partenaires pertinents pour relayer l'information et les preuves scientifiques qui appuieront une action efficace dans le domaine.

Nous remercions l'Assemblée nationale de la Serbie pour sa proposition d'organiser le prochain séminaire régional sur les Objectifs de développement durable pour les Parlements d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale. Nous nous réunirons à nouveau en 2018 à Belgrade afin de poursuivre notre échange d'expériences, d'évaluer les progrès accomplis et de formuler de nouvelles recommandations relatives à l'action parlementaire en faveur des ODD dans notre région.